

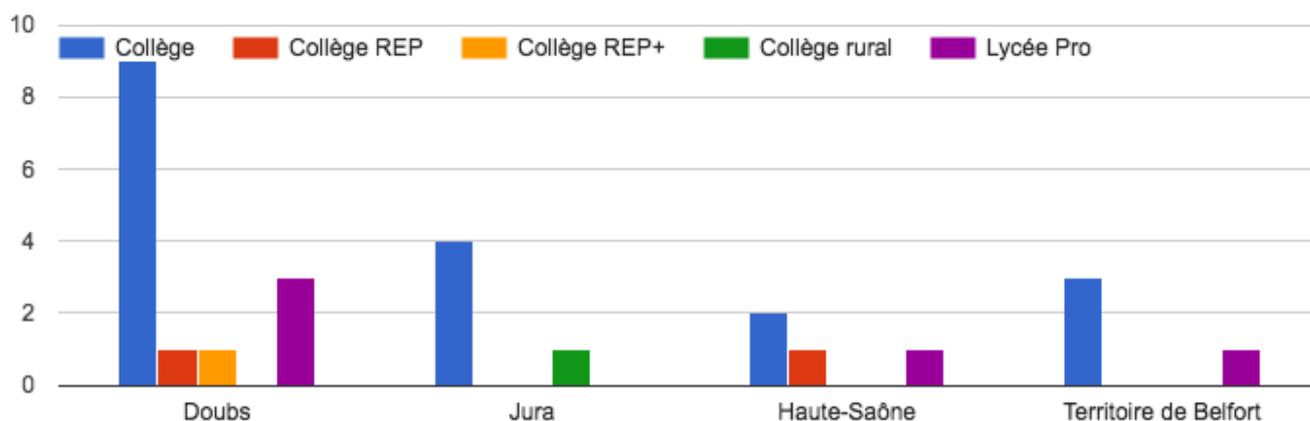
Résultats enquête Devoirs faits

1/4 des collègues ont répondu

Notre commentaire : les résultats peuvent donc être considérés comme représentatifs

1 – Caractéristiques des établissements répondants

Caractéristiques de ton établissement :



Notre commentaire : Sous représentation des collèges ruraux dans les répondants

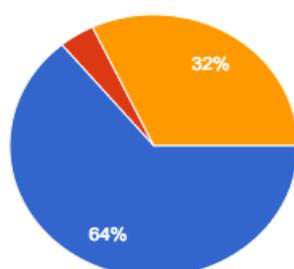
2 - Nombre d'élèves inscrits dans le dispositif :

1 seul collège signale qu'il n'y a pas de devoirs faits dans son établissement, faute de moyens en AED.

En moyenne 10 à 20 % de l'effectif élève est accueilli dans le dispositif Devoirs faits sur chaque collège, 3 LP ont inscrit tous leurs 3DP, 1 LP a 4 inscrits tous volontaires

3 – Typologie des inscrits :

Les inscrits te paraissent être :

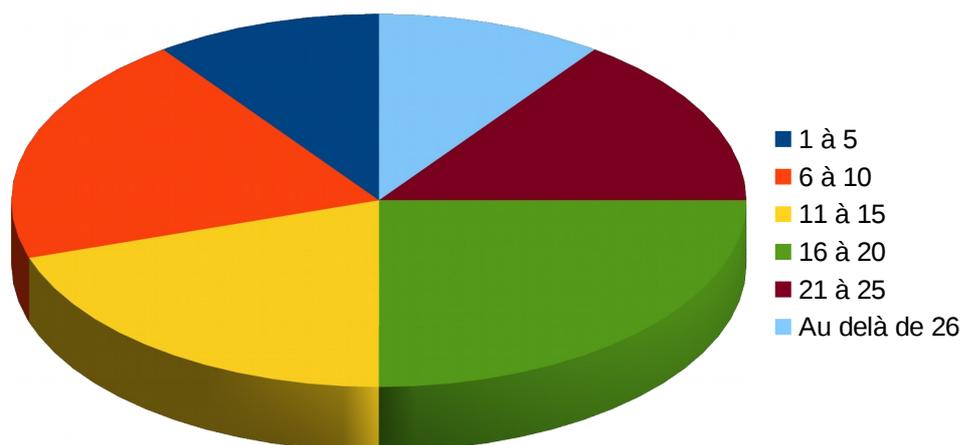


- En majorité les élèves visés par le dispositifs (élèves ayant besoin d'aide pour faire leurs devoirs)
- En majorité des élèves qui auraient pu trouver de l'aide à la maison mais qui préfèrent faire leurs devoirs au collège
- Tout type d'élèves

4 - Modalités d'inscription dans le dispositif :

30 % des élèves inscrits le sont par désignation de l'équipe pédagogique, 40 % sont volontaires ou inscrits à la demande des familles, 30 % correspond à un mixte des 2

5 - Nombres d'heures en moyenne proposées pour le dispositif



Notre commentaire : les collèges répondants proposent de 3 à 34 heures, la majorité se situe entre 10 et 20 heures

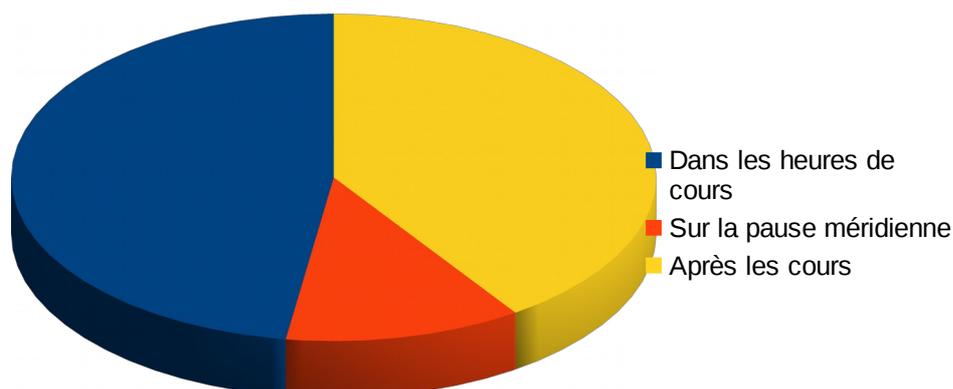
6 - Nombre d'élèves inscrits par groupe :

au minimum : 3

au maximum : 18

Notre commentaire : attention, le texte limite à 15 élèves maximum

7 - Placement des heures dans la journée :



Notre commentaire : 74 % des collèges proposent des plages dans les heures de cours, 62 % après les cours, 18 % sur la pause méridienne

8 – Contrôle des effectifs

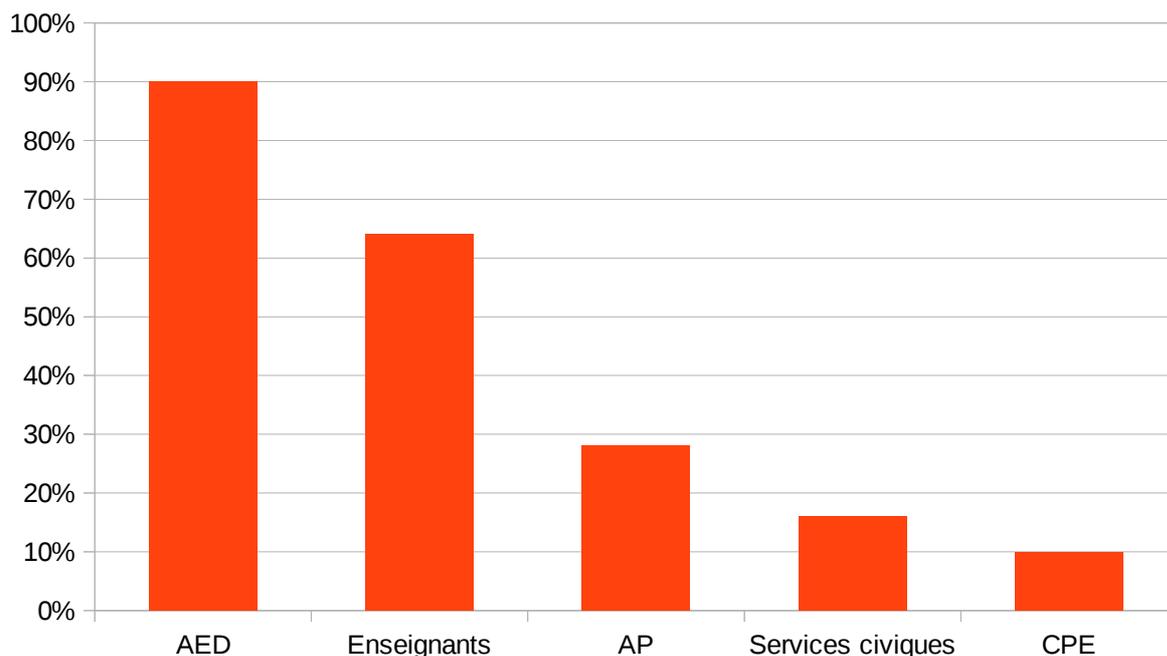
100 % des établissements contrôlent les effectifs

64 % appellent les parents en cas d'absence

24 % exigent un justificatif

Notre commentaire : ce dispositif entraîne de fait un accroissement du travail en vie scolaire

9 – Personnels encadrant Devoirs faits :



Aussi cités : Associations, infirmière, parent, AESH

Notre commentaire : les personnels les plus impliqués sont donc les AED. Seuls 16 % des établissements qui ont répondu ont pu embaucher des Services civiques.

10 - Conséquences du dispositif sur le travail de vie scolaire :

Pas de conséquences : 55 %

Non car ce dispositif existait déjà sous un autre label et ce depuis longtemps, un demi poste d'assistant pédagogique est déjà affecté à l'aide aux devoirs.

Non, les AED le font en plus de leur service, dans le temps de travail des AED (réflexion en amont) et on annule si nous sommes en sous effectif AED

Notre commentaire : là où il n'y a pas de conséquences, ce sont dans les établissements (REP la plupart du temps) où le dispositif « d'Accompagnement éducatif » avait pu être maintenu, ou quand les AED s'en chargent dans leur surveillance ordinaire ou en heure sup.

Conséquences : 45 %

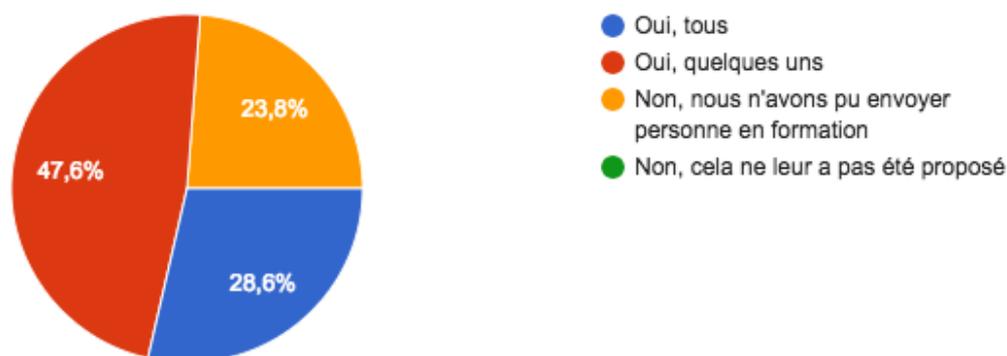
Dispositif essentiellement géré par les services civiques. Que faire quand nous n'arriverons pas ou plus à recruter ces personnels, après avoir créé un besoin ????"

C'est au détriment d'autres tâches de vie scolaire, parfois on jongle entre bureau et devoirs faits, étude et devoirs faits. Cela a nécessité d'abandonner des secteurs de surveillance (foyer, couloirs...)

Notre commentaire : là où il y a des conséquences, c'est quand il a fallu adapter les emplois du temps parfois au détriment des tâches ordinaires.

11 - Formation

Les personnels de vie scolaire intervenant dans le dispositif ont-ils eu une formation ?



Quels sont les retours qu'ont pu te faire les personnels de vie scolaire de cette formation et ta propre observation (utilité, réinvestissement, outils proposés,...) ?

Inutile car peu adaptée 25 % / c'est un peu tôt pour un bilan 25 % / positif 25 % / mitigé 25 %

Le travail collaboratif avec les enseignants est intéressant, la reconnaissance des compétences des AED est valorisante. Ils font ce qu'ils peuvent pour aider les élèves dans leurs devoirs, en fonction de leurs aptitudes mais ils ne savent pas où les élèves en sont vraiment dans les programmes.

Notre commentaire : seuls 1/4 des AED a été formé, pas les CPE (ou alors il y a longtemps). Même s'il est tôt pour faire un bilan, les apports de la formation semblent assez faibles, non par mauvaise volonté des AED, mais par les attentes des parents et le manque de coordination avec les enseignants.

12 - Implication du CPE dans le dispositif :

68 % contrôle des effectifs

64 % Coordination

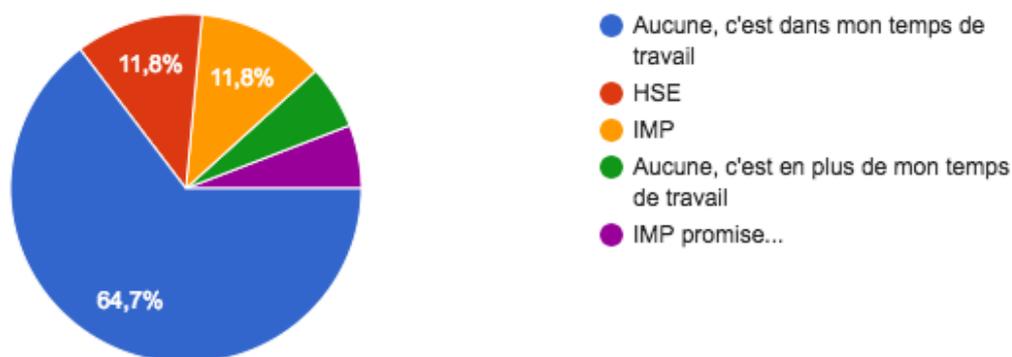
48 % organisation de l'emploi du temps des intervenants

44 % gestion des inscriptions

12 % encadrement d'heures

12 % coordination pédagogique

Si tu es impliqué.e dans ce dispositif, quelle rémunération reçois-tu ?



Notre commentaire : Alors que beaucoup de CPE sont engagés à un titre ou un autre dans le dispositif (à 68%), seuls 22 % auront une rémunération.

13 - Est-ce que le dispositif a ouvert de nouveaux besoins, en terme de gestion des personnels, de formation, de pédagogie, des emplois du temps, du matériel, de l'ameublement, de l'aménagement des espaces ou autre ? Si oui lesquels précisément ?

Non : 27 %

Oui : 73 %

Notamment cités : besoin de personnels, de formation des intervenants, besoins d'ordinateurs en salle d'étude et de liaison avec les enseignants

Notre commentaire : des besoins se font jours en terme de personnels encadrants, de formation, de temps de liaison avec les enseignants et d'accès à l'ENT depuis la salle d'étude.

14 - Est-ce que "Devoirs faits" change le positionnement et/ou le travail de la vie scolaire ? Pourquoi ?

Non : 42 %

Cela ne change rien, le dispositif devoirs faits existe depuis longtemps, ou encadrement par les enseignants pendant heures d'étude ou en fin de journée, donc aucun changement dans le fonctionnement.

Oui : 58 %

Cela permet de valoriser les compétences pédagogiques des AED, l'investissement de la vie scolaire dans le domaine pédagogique est très intéressant, meilleure collaboration avec les enseignants. Un regard différent sur les élèves (et les élèves sur les AED)

Il pourrait si on avait les moyens !

Enfin une rémunération leur est octroyée, même si les écarts de valeur sont importants. Cela occasionne une surcharge de gestion des personnels. 4 suivis de missions de services civiques.

Suivi des absences en devoirs faits compliqué, les élèves et leurs parents voulant une souplesse dans la participation et durée des séances : rester 15 ou 30 minutes puis partir quand l'exercice est fait).

Notre commentaire : là où des dispositifs équivalents existaient, le positionnement de la vie scolaire n'a pas changé. En revanche, on note la valorisation des compétences pédagogiques des AED, une meilleure collaboration avec les enseignants et un regard qui change sur les élèves.

15 - Penses-tu que le dispositif soit utile ? Lutte-t-il contre les inégalités face aux devoirs scolaires ? Répond-il aux attentes des parents et de nos élèves ?

Réponses des collègues

Non : 27 %

Cela donne bonne conscience aux familles. Dispositif qui n'est pas inutile. Certains parents peuvent avoir trop d'attentes parfois... Nous fonctionnons à moyens constants, ce qui est insuffisant et ce sont d'autres actions qui en pâtissent

Oui : 72 %

Serait encore plus utile avec plus de personnes chargées de l'encadrement car la demande est importante. Il faudrait par conséquent avoir des groupes moins importants afin de consacrer plus de temps aux élèves.

Il est toujours difficile d'impliquer les élèves qui en ont le plus besoin. En cas de grande difficulté c'est inefficace, voire c'est vécu comme une punition. Il ne lutte pas contre les inégalités car sous représentation des CSP défavorisées.

Constat d'une certaine stimulation à faire ses devoirs en groupe. C'est utile si les élèves sont volontaires. En zone rurale il ne permet pas à l'ensemble des élèves qui en ont besoin d'en bénéficier (pb des transports scolaires).

Autres remarques :

Pour beaucoup de parents, ce système permet surtout de laisser les élèves plus longtemps au collège.... Gestion de la non utilisation des réseaux sociaux une heure de plus.

La véritable question est celle du contenu des devoirs scolaires. Les élèves et les parents attendent parfois des cours de soutien. Du coup on demande aux intervenants d'avoir des compétences dans telle ou telle matière, alors que l'aide aux devoirs ne doit pas être cela.

Impossible de faire de l'aide individuelle quand groupe de 15 élèves de classes et niveaux différents et il est difficile de mettre des élèves de côté.

Réponses des LP :

Oui, ça devrait exister depuis longtemps. La grande majorité de nos élèves ne travaille pas à la maison (pas l'habitude, pas motivés, pas organisés, fatigués, les parents ne peuvent pas les aider...). Le dispositif est utile s'il existe un échange entre les profs et le personnel qui encadrent les études (pas juste de la garderie). Il serait plus utile s'il était réalisé par des enseignants qualifiés. Certains élèves ont davantage besoin d'heures de soutien encadré par un enseignant.

Notre commentaire : 1/3 des collègues pensent que le dispositif est inutile et n'est là que pour donner bonne conscience aux parents. 2/3 pensent que ça peut être une bonne solution pour les élèves volontaires. Tout le monde s'accorde sur la différence entre l'attente des parents (devoirs faits, justes et aide individuelle) et ce que l'on peut offrir réellement (méthodologie, aide collective)